



Association
de l'industrie électrique
du Québec

155

DM6

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec

Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

**Un projet en fonction du
développement durable**

PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE

**MÉMOIRE SOUMIS AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

7 JUIN 2001

UN PROJET EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTÉRÊT DE L'AIEQ

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe et met en contact un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 140 entreprises membres et représente une main-d'œuvre de plus de 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a certes été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en œuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec ; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général ; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. C'est à ce titre qu'elle s'intéresse aux projets de dérivation partielle de la rivière Manouane.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU PROJET

Le projet de dérivation de la rivière Manouane permettrait des ventes additionnelles d'énergie de 318 giga wattheures (GWh) selon hydro-Québec. À titre de référence, les centrales du parc de production québécois et la centrale des Churchill Falls ont produit 185 TWh en 2000, dont 97% étaient d'origine hydraulique.

Les travaux reliés au projet s'échelonnent sur une période de 16 mois, si bien qu'Hydro-Québec espère mettre en service ces nouvelles installations à l'automne 2002. Ce délai fait de Manouane l'un des projets réalisables à plus court terme.

UN PROJET NÉCESSAIRE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE INTERNE

Selon les prévisions, les ventes d'électricité au Québec devraient continuer d'augmenter au rythme de 2 % par année en moyenne pour quelque temps encore. Pour satisfaire une telle croissance entre 2002 à 2010, il faudrait construire des centrales d'une puissance totale de quelque 4000 MW (36 000 GWh).

Or, on n'a pratiquement pas construit de centrales au Québec ces dix dernières années. La stratégie d'Hydro-Québec a été jusqu'à récemment de répondre à la croissance de la demande intérieure surtout par une réduction des ventes d'énergie fermes hors-Québec :

“ À court terme, en ce qui concerne les approvisionnements électriques, plus de 80 % de l'énergie nécessaire à la réalisation des ventes additionnelles au Québec, soit 14 000 GWh, deviendront disponibles grâce à la réduction des ventes nettes sur les marchés externes. ” -- Plan stratégique 2000-2004 de HQ, page 36

La centrale de Sainte-Marguerite 3 doit être mise en service à la fin de cette année. Elle produira 2 800 GWh d'électricité par année. Ce n'est même pas assez pour absorber la hausse de la demande enregistrée l'année dernière, laquelle était de 3 700 GWh.

Hormis la centrale de Toulnostouc (517MW ou 2 600 GWh), il n'y a actuellement aucun projet d'aménagement hydroélectrique d'importance dont l'état d'avancement, à l'intérieur de la phase “Avant-projet”, laisse croire qu'il pourra être mis en service dans l'intervalle 2004-2010. De plus, on prévoit mettre temporairement hors service plusieurs équipements majeurs durant la même période pour fins de réfection, notamment au complexe La Grande, ce qui diminuera la puissance et l'énergie disponible.

Dans les circonstances, le Québec risque fort d'être incapable de répondre à la croissance prévue de la demande quelque part entre 2006 et 2010. Tout projet de production réalisable à court terme, même des projets d'envergure modeste comme la dérivation partielle de la Manouane, contribue donc à la sécurité de l'approvisionnement du Québec en électricité. Chaque apport à la capacité de production d'hydroélectricité québécoise a son importance.

D'ailleurs, la commission du BAPE sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la centrale de Toulmoustouc reconnaît dans son rapport rendu public cette semaine que :

"...le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulmoustouc est justifié sur le plan énergétique parce qu'il répond à un besoin en électricité qu'Hydro-Québec ne pourra satisfaire à compter de 2007".

À défaut de construire de nouvelles installations hydroélectriques, le Québec devra recourir soit à acheter à l'extérieur du Québec ou encore de construire ici même au Québec des unités de production thermique. Ces deux alternatives paraissent toutes deux beaucoup moins avantageuses que le développement hydroélectrique.

LES PÉRILS DE LA DÉPENDANCE À L'IMPORTATION

Sur le plan de la sécurité des approvisionnements, la filière hydroélectrique québécoise constitue un atout de taille. Comme l'a souligné la Commission Nicolet :

« L'hydroélectricité reste la seule filière énergétique pour laquelle le Québec dispose d'une capacité d'intervention complète. Le Québec contrôle l'ensemble du processus d'utilisation des ressources hydroélectriques, depuis la production jusqu'à la consommation. L'hydroélectricité est la seule source d'énergie disponible en abondance sur le territoire québécois et sa gestion est sous la responsabilité d'une société d'État propriété exclusive du gouvernement. Pour gérer la sécurité des approvisionnements, le Québec possède donc, avec l'hydroélectricité, un moyen d'intervention irremplaçable, où sa marge de manœuvre est sans commune mesure avec les possibilités d'action à sa disposition pour les autres filières énergétiques »¹

Pour se faire une idée de la valeur de cette richesse naturelle, on n'a qu'à regarder les déboires de la Californie et plus près de nous, des États du Nord-Est américain. La Californie vit actuellement une grave pénurie d'électricité due à un ralentissement de la construction de nouvelles centrales et de lignes de transport depuis dix ans. Elle a dû se tourner vers des producteurs extérieurs à l'État, lesquels ont exigé des prix qui ont acculé les plus grands distributeurs à la faillite. Soucieux sans doute d'éviter le fiasco californien, l'État de New York a entrepris un programme de construction accélérée de centrales de moyenne puissance, à proximité de la ville de New York, pour éviter de se retrouver trop dépendant de l'énergie importée.

Si le Québec néglige de se doter d'une capacité de production et de transport suffisante et recourt davantage à l'importation, nous nous rendons vulnérables aux mêmes menaces qui affligent ces deux États, dont notamment les prix volatiles du gaz naturel.

De plus, s'il nous fallait acheter de l'électricité à l'extérieur de la province pour combler nos besoins, cette électricité proviendrait à coup sûr de centrales plus polluantes que nos centrales hydroélectriques.

¹ Rapport Nicolet, p. 326

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX PLUS LARGES

Dans l'analyse des impacts environnementaux, l'AIEQ estime que les intervenants doivent considérer la problématique de la production d'électricité globalement, c'est à dire en tenir compte des impacts environnementaux des alternatives aux projets hydroélectriques proposés, en supposant qu'il faudra bien répondre à la demande d'une façon ou d'une autre.

Du point de vue environnemental, la filière hydroélectrique est celle qui émet le moins de gaz à effet de serre, de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. Le recours à une autre filière pour produire l'énergie équivalente à celle permise par le projet Manouane aurait des impacts environnementaux bien plus dommageables. À titre d'exemple, les émissions de gaz à effet de serre du complexe La Grande sont de 14 fois moindres que les émissions de centrales au gaz et 28 fois moindres que celle de centrales au charbon.²

Imaginons un moment qu'on remplace ces projets par une centrale à turbine à gaz à cycle combiné et située dans la vallée du St Laurent, soit près des centres de consommation, pour répondre aux besoins en énergie de base. Les émissions de gaz à effet de serre se verraient augmenter de près de 150 000 tonnes de CO₂ : l'équivalent des émissions annuelles de 45 000 véhicules automobiles.

On le sait, les gaz à effet de serre sont les principaux responsables du réchauffement de la planète. Selon les experts du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, la hausse actuelle de la température du globe pourrait provoquer une grave perturbation des cycles hydrologiques, qui pourrait entraîner une aggravation des sécheresses et des inondations dans certains endroits de notre planète.

Selon les plus récentes statistiques, les émissions de gaz à effet de serre au Québec dépassent de deux pour cent le niveau de 1990 et les prévisions pour l'année 2010 indiquent qu'elles pourraient augmenter de 11 à 17 pour cent sur le territoire de la province.

La population est d'ailleurs bien au fait de cette question puisque, selon les résultats d'un sondage Léger & Léger, effectué en mars 2000 pour le compte de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, la FTQ-Construction et l'AIEQ :

Un peu plus de sept Québécois sur dix (72,6 pour cent) sont d'accord pour dire que la production d'électricité à partir de centrales hydroélectriques produit beaucoup moins de gaz à effet de serre que la production d'électricité par des centrales au gaz naturel et au charbon³.

Quant au dioxyde de soufre et aux oxydes d'azote, tous deux liés à l'utilisation de centrales au charbon et au mazout, ils sont responsables des pluies acides. Dans l'atmosphère, le SO₂ se convertit chimiquement en acide sulfurique et le NO_x en acide nitrique. Tous deux peuvent être transportés sur de grandes distances par les vents dominants, ce qui explique que plus de la moitié des précipitations acides dans l'Est canadien sont attribuables à des sources

² Recherche effectuée par la chaire de recherche en environnement HQ-CRSNG-UQAM.

³ Perceptions de la population québécoise à l'égard du développement de l'industrie électrique au Québec - Rapport de recherche (final), Léger & Léger, avril 2000, p. 6

américaines. L'avantage d'une filière causant plusieurs centaines de fois moins de précipitations acides que les autres est donc très net.

Enfin, en ce qui a trait à la quantité d'énergie fournie par rapport à la quantité totale d'énergie requise pour faire fonctionner les équipements – qu'on appelle le *rendement de l'investissement énergétique* – l'hydroélectricité est la filière la plus performante.

LES IMPACTS DU PROJET

Bien sur, la réalisation de n'importe quel projet comporte un certain nombre d'impacts. Cependant l'industrie électrique ne fait plus les choses comme avant : il y a eu au cours des vingt dernières années, particulièrement grâce au processus de consultations publiques, un progrès remarquable notamment au niveau des pratiques environnementales. À cet égard le Québec est à l'avant garde et se doit à juste titre d'être fier de ses réalisations ainsi que de l'expertise développée et reconnue internationalement.

D'ailleurs, à notre avis, pour le projet qui nous concerne aujourd'hui, Hydro-Québec a consacré autant d'efforts au niveau des études d'impacts que pour n'importe quel projet de plus grande envergure.

Ainsi, comme pour le projet de la centrale de la rivière Tournestouc, le promoteur a prévu : un débit réservé écologique, des aménagements pour préserver sinon améliorer la navigabilité, un suivi environnemental rigoureux en particulier pour la problématique du mercure dans la chair des poissons et des ententes de partenariat. Voilà la démonstration d'une volonté et d'un souci particulier pour le développement durable.

En effet, on y retrouve :

- Un ensemble de mesures orientées vers le maintien de l'intégrité des ressources et de l'environnement.
- L'équilibre social par la réalisation d'ententes de partenariat avec les communautés autochtones et les MRC.
- L'attente d'une efficacité économique par l'optimisation d'installations existantes, soit les centrales de Bersimis I & II.

Bien qu'Hydro-Québec aurait pu se prévaloir plus tôt de mesures de débit réservé, on constate donc dans l'ensemble les immenses progrès réalisés lorsqu'un projet est développé en concertation avec le milieu. D'ailleurs les partenaires du milieu seront en mesure de juger de l'efficacité des mesures et nous sommes convaincus que les ministères vont en assurer un suivi très serré.

LES VENTES DANS LE NORD-EST AMÉRICAIN : UNE OCCASION À SAISIR

La justification première de tout de projet hydroélectrique au Québec restera toujours de répondre à la demande intérieure telle que prévue pour le court, le moyen et le long terme. Cependant le projet de dérivation de la Manouane revêt un intérêt particulier à court terme dans le contexte d'une flambée des prix sur les marchés du Nord-Est Américain.

L'État de New-York est engagé dans un programme de construction d'infrastructures qui viendra augmenter l'offre et peut-être faire baisser les prix dans le Nord-Est des États-Unis d'ici quelques années. D'ici là cependant, il existe une occasion d'affaires à saisir sur le marché américain.

En s'équipant pour générer quelques 318 GWh additionnels à partir de l'automne 2002 grâce au projet Manouane, Hydro-Québec se donne les moyens de saisir l'occasion que représente la flambée des prix sur le marché du Nord-Est américain. Ces ventes s'effectueront sans engagement à long terme, si bien que cette énergie sera toujours disponible pour répondre à la demande interne lorsque celle-ci se manifesterà.

Rappelons que toute vente d'électricité rentable se traduit par toutes sortes d'avantage pour le Québec, dont le maintien de tarifs domestiques parmi les plus bas au monde, des tarifs stables et par des dividendes versés au gouvernement du Québec au bénéfice de toute la population.

Toute tergiversation, tout retard dans le processus d'approbation réduit notre capacité de saisir cette occasion d'affaires.

LES RETOMBÉES DU PROJET

La population québécoise en général est très largement favorable aux projets hydro-électriques. Selon les résultats du sondage effectué au mois de mars 2000 par Léger & Léger:

- 84,2 pour cent de la population est favorable à de nouveaux projets hydroélectriques au Québec si ces projets créent ou maintiennent des emplois et si ces projets n'entraînent pas de hausse de prix de l'électricité⁴.
- Il s'agit en fait d'une progression de 2,2 pour cent depuis la dernière étude du genre, réalisée en 1998.

⁴ Perceptions de la population québécoise à l'égard du développement de l'industrie électrique au Québec - Rapport de recherche (final), Léger & Léger, avril 2000, p.5

EN CONCLUSION

Le projet de dérivation de la Manouane doit être réalisé parce qu'il cadre tout à fait avec la stratégie de développement des ressources suivies par le Québec depuis des décennies. Il s'agit d'un projet hydroélectrique, une énergie propre et renouvelable. Le coût du pétrole ou du gaz naturel peut grimper, cela n'affecte en rien le coût de production de l'hydroélectricité : le Québec conserve son autonomie sur le plan des approvisionnements.

Par ailleurs, les sondages le montrent, la population dans son ensemble est favorable au développement du potentiel hydroélectrique économiquement aménageable. Même s'il s'agit, dans ce cas, d'un projet de faible envergure, il n'en contribue pas moins à l'atteinte des objectifs de la province en matière de réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, pour le bénéfice des québécois et des générations futures. Il contribue aussi à la sécurité des approvisionnements énergétiques.

Le projet de Manouane a bénéficié d'études complètes, a fait l'objet d'entente de partenariat et répond à un suivi environnemental rigoureux.

L'Association de l'industrie électrique du Québec se prononce donc en faveur de la réalisation du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.